



N° 00199 MTL/CAB

Libreville, le 08 MAI 2017

Le Ministre

Madame la Secrétaire Générale de l'OACI,
999 Robert-Bourassa Boulevard
Montréal, Québec
Canada H3C 5H7

Objet : Adhésion du Gabon au Programme mondial de compensation et de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (CORSIA).

Madame la Secrétaire Générale,

Par la résolution A39-3, l'Assemblée a décidé de la mise en œuvre par étapes du Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

À cet effet, j'ai le plaisir de vous annoncer la décision du Gabon de se porter volontaire pour la phase pilote dudit Programme de 2021 à 2023.

Nous comprenons que les quantités de CO₂ que les exploitants d'aéronefs gabonais devront compenser à partir de 2021 seront calculées conformément aux dispositions du §11, alinéa e), 1) de la Résolution A39-3.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de ma haute considération.

Flavienne MFOUMOU ONDO

